

Opération	<p align="center">ASSOCIATION DIOCÉSAIN DE BORDEAUX 183, cours de la Somme, CS 21 386, 33077 BORDEAUX CEDEX</p> <p align="center">PAROISSE CAP-FERRET-SUD-MÉDOC RESTRUCTURATION DU PRESBYTÈRE 9, rue des Bruyères, 33950 LÈGE CAP-FERRET</p>	
Date : avril 2024	PHASE D'OPÉRATION :	DCE
	Cahier des Clauses Techniques Particulières Lot 05 – Plâtrerie - Isolation	DCE 04 CCTP
Modifications :	A :	
	B :	
	C :	
	D :	

SOMMAIRE

1 GENERALITES	3
1.1 OBJET DU LOT	3
1.2 NOTES PRELIMINAIRES	3
2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....	3
2.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
2.2 NORMES ET REGLEMENTS	3
2.3 LIMITE DES PRESTATIONS	4
2.4 REFERENCES PRODUITS	4
2.5 PLANS D'EXECUTION / ECHANTILLONS	4
2.6 PROTECTIONS	4
2.7 SECURITE	4
2.8 RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR	4
2.9 NETTOYAGE	5
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	5
3.1 PLAFONDS SOUS RAMPANT	5
3.2 FAUX-PLAFONDS	5
3.3 DOUBLAGES EN DEMI-STIL	5
3.4 CLOISPNS SEPARATIVES SAD	6
3.5 CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
3.6 SOFFITE	6
3.7 DOUBLAGES PLAQUES DE PLATRE	6

1 GENERALITES

1.1 OBJET DU LOT

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit la consistance et les modalités d'exécution des travaux de :

PLATRIERIE - ISOLATION

Concernant le chantier de :

RESTRUCTURATION DU PRESBYTÈRE

**9 rue des Bruyères
33950 LÈGE CAP-FERRET**

1.2 NOTES PRELIMINAIRES

Le présent CCTP ne peut être dissocié des autres pièces du marché. Il a trait aux travaux à exécuter en concordance avec les plans, mais il n'a pas de caractère limitatif.

Les entrepreneurs devront, comme étant compris dans leurs prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession indispensables à l'achèvement complet de leur mission, quelles que soient les quantités d'ouvrages qu'ils auraient pu énoncer.

Ils devront en outre consulter le descriptif des autres corps d'état car ils ne pourront en aucun cas invoquer une méconnaissance des ouvrages communs à un ou plusieurs lots. De ce fait, ils ne pourront se prévaloir d'erreurs ou d'omissions aux devis et plans, qui puissent les dispenser d'exécuter tous les travaux de leur profession selon les règles de l'art. Aucun supplément de prix au marché ne pourra se justifier ainsi. L'entrepreneur devra se mettre en rapport en temps utile avec les autres corps d'état afin de préciser les dispositions particulières des supports à obtenir.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux consistent en la réhabilitation complète du presbytère afin de créer :

- Trois espaces de vie (bureau-chambre-sanitaire)
- Espace commun (entrée-wc commun-séjour-cuisine-buanderie)
- Un local archives

(voir plan 06 – Plan Projet).

Les travaux à réaliser par le présent lot sont les suivants :

- Plafonds sous rampants
- Faux-plafonds
- Cloisons de doublage en demi-stil
- Cloisons séparatives Placostil SAD180
- Cloisons de distribution Placostil 73/48
- Soffite
- Doublage de murs en plaques de plâtre.

Ces travaux à la charge du présent lot comprennent notamment :

L'implantation des huisseries et des cloisons. Cette implantation devra obtenir l'agrément du maître d'œuvre.

Les huisseries seront posées avec entretoises ou gabarits, pour éviter les déformations et seront maintenues en place jusqu'à l'achèvement des cloisons.

L'entreprise prévoira tous les échafaudages pour ses propres travaux comprenant :

- Echafaudage de pied ou nacelle conformes.
- Platelage de service et de travail,

Tous les travaux décrits et ceux non décrits, mais nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages précités font partie des prestations de l'Entrepreneur du présent lot.

2.2 NORMES ET RÈGLEMENTS

L'ensemble des installations et matériaux mis en œuvre ainsi que l'exécution des ouvrages devront être conformes aux normes et règlements actuellement en vigueur à la date de la remise des offres.

Ils devront répondre aux caractéristiques et conditions contenues dans les pièces suivantes, celles-ci n'étant pas limitatives :

1-D'une part, dans les arrêtés du permis de construire et toutes les prescriptions des pièces du dossier marché (plans et pièces écrites).

2-D'autre part, dans les documents et normes en vigueur, et notamment :

Tous les Documents Techniques Unifiés (DTU) relatifs aux travaux de plâtrerie, cloisons sèches, enduits plâtre.

Toutes les normes Françaises AFNOR se rapportant aux mêmes articles que ci-dessus énoncés.

Tous les Avis Techniques et cahiers du CSTB afférents aux mêmes articles que ci-dessus énoncés.

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les règlements et le CCTP ou les plans, la priorité devra toujours être donnée aux règlements que l'entrepreneur s'engage à observer, même s'ils correspondent pour lui à une solution onéreuse.

2.3 LIMITE DES PRESTATIONS

Au titre de ses prestations l'entrepreneur devra assurer la réalisation des travaux suivants :

Tous raccords et rebouchages nécessaires à la bonne finition des ouvrages ;

- la fixation des huisseries des portes dans le cas des cloisons en carreaux de plâtre ;
- les réservations et découpes pour les fourreaux électriques, prises, interrupteurs, etc. ;
- les réservations pour grilles de ventilation, passages des gaines ou réseaux, compris fourniture et pose trappes d'accès
- les calfeutrements au plâtre ;
- les renforts d'angles saillants ;
- le ponçage des balèvres, des joints, etc. ;
- les saignées pour câbles électriques dans la mesure où l'électricien les a précisées lors du montage de la cloison ;
- les calfeutrements autour des réseaux lors du montage des cloisons ;
- la pose d'un joint acrylique entre huisseries, plinthes et cloisons avant mise en peinture.

L'entreprise devra prendre connaissance des limites de prestations concernant des autres lots afin de prendre en compte dans son offre les travaux à sa charge.

L'entrepreneur procédera à la réception des supports réalisés par les autres corps d'état. Sans observation de la part de l'entreprise formulée par écrit au maître d'œuvre, elle assumera l'entière responsabilité de la bonne finition de l'ensemble.

Pour tous types de cloisons compris doublage, cloisons à parements lisses, l'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et la pose de tous les raidisseurs, renforts, dispositifs de protection d'angle métalliques, baguettes et couvre joints, conformément aux règles de l'art.

Prévoir au niveau des cloisons servant de support de sanitaires suspendus ou autres la mis en place de renforts bois afin d'assurer une parfaite accroche.

2.4 REFERENCES PRODUITS

Tous les produits employés devront, obligatoirement, porter la marque NF ou faire l'objet d'un avis technique.

L'entreprise aura la faculté de mettre en œuvre un autre produit s'il est parfaitement similaire ou de qualité et performance égales ou supérieures.

Si l'entreprise propose des matériels différents provenant d'autres fournisseurs, ils devront être techniquement et esthétiquement équivalents, et il lui est fait obligation de joindre à sa proposition les documents techniques complets permettant d'en apprécier le contenu.

2.5 PLANS D'EXECUTION / ECHANTILLONS

L'entreprise devra établir tous les détails d'exécution relatifs à ses ouvrages en indiquant toutes les incidences et liaisons sur les ouvrages des autres lots concernés. Ces renseignements doivent être communiqués pendant la phase préparatoire de chantier.

Les plans d'exécutions seront soumis pour approbation au maître d'œuvre avant mise en fabrication.

Des échantillons pourront être exigés afin de retenir la marque et référence du produit ou pour un ouvrage particulier et représentatif.

2.6 PROTECTION

L'entrepreneur doit la protection de tous ses ouvrages pendant l'exécution des travaux et jusqu'à la réception, de l'opération.

Les protections mises en place, ne doivent pas gêner l'exécution des travaux des autres corps d'état.

L'entrepreneur sera tenu de procéder au nettoyage d'usage après l'exécution de ses travaux conformément aux articles 5.44 et 5.45 du CCAP.

En fin de travaux, il doit l'enlèvement de toutes les protections provisoires.

2.7 SÉCURITÉ

Il appartient à l'Entrepreneur du présent lot de prendre à ses frais, toutes les mesures relatives à la sécurité pour la réalisation des ouvrages.

Aucun stockage ne devra se faire en dehors de l'enceinte du chantier préalablement définie.

L'entrepreneur prendra en compte dans son offre toutes les mesures et prestations nécessaires au respect des règlements d'hygiène et de sécurité en vigueur à la date de remise de son offre.

2.8 RESPONSABILITES DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur titulaire du marché demeurera responsable des dégâts, dégradations, désordres occasionnés par les vibrations, sur le chantier ou à des tiers, mitoyenneté, voisinage, voiries, réseaux publics, etc.

Il sera également rendu responsable de tous les accidents survenus sur le chantier ou à proximité dus à un manque de protection ou de signalisation.

En aucun cas, le maître de l'ouvrage ne pourra être tenu responsable des accidents ou dégradations liés au chantier et survenus à des tiers.

2.9 NETTOYAGE

L'entrepreneur sera tenu de procéder au nettoyage complet des lieux après l'exécution de ses travaux conformément aux articles 5.44 et 5.45 du CCAP.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 PLAFONDS SOUS RAMPANTS

Les plafonds actuels sont constitués de l'intérieur vers la couverture tuiles de :

- plaques agglomérés 12mm posées sur les pannes apparentes dans toutes les pièces de la construction (sauf salles du logement 3)
- isolation laine de verre de 70mm
- tasseaux de 70
- double plaque aggloméré 12mm
- Liteaunage
- Couverture tuiles

L'étude thermique impose la pose d'une isolation complémentaire minimale de 210mm afin de répondre aux performances énergétiques exigées par le maître d'ouvrage.

Fourniture et pose de doublage type Placoplâtre BA13 en sous-face de ce plafond existant. Il sera constitué des éléments suivants :

- **Ossature** : cornières Stil® CR2 ou rails périphériques Stil® F 530 fixés mécaniquement dans les murs adjacents tous les 0,60 m. compris fourrures Stil® F 530 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, disposées à entraxe 0,60 m, fixées aux pannes existantes par l'intermédiaire de suspentes Placostil®.
- **Isolant** : laine de verre IBR de la société ISOVER en rouleaux de 240mm d'épaisseur. Un soin particulier sera apporté à la continuité de l'isolation sous pannes avec un minimum de 70mm.
- **Parement** : plaque Placo® Phonique BA 13 fixée perpendiculairement à l'ossature à l'aide de vis TTPC 25 au pas de 300 mm.
Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre®.
La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de la société Placoplatre®.

Localisation :

Toutes les pièces de la construction à l'exception de : wc commun, bains 1, bains 2, bains 3 et buanderie suivant plan 07 – Plan Projet

3.2 FAUX-PLAFONDS HORIZONTALS

Fourniture et pose de plafonds type Placoplâtre BA13 constitué des éléments suivants :

- **Ossature** : cornières Stil® CR2 ou rails périphériques Stil® F 530 fixés mécaniquement dans les murs adjacents tous les 0,60 m. compris fourrures Stil® F 530 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, disposées à entraxe 0,60 m, fixées aux pannes existantes par l'intermédiaire de suspentes Placostil®.
- **Parement** : plaque Placo® Phonique BA 13 fixée perpendiculairement à l'ossature à l'aide de vis TTPC 25 au pas de 300 mm.
Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre®.
La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de la société Placoplatre®.
- **Trappe d'accès aux combles** : fourniture et pose d'une trappe d'accès aux combles type NICOLL 510*510 ou équivalent, pvc avec isolant, posée en faux-plafond de buanderie, pour accès au bloc VMC.

Localisation :

3.3 DOUBLAGES EN DEMI-STIL

Fourniture et pose de complexe de doublage isolant demi-stil type Placostil de PLACOPLATRE ou équivalent comprenant :

- **Ossature** : métallique en profilés acier galvanisé 6/10^{ème} avec rails haut et bas, montants intermédiaires M48 de 48mm ou équivalent,
- **Isolant** : panneaux laine de roche épaisseur 100mm. Un soin particulier sera apporté à la continuité de l'isolation.
- **Parement** : en plaques de plâtre BA13 à bords amincis, vissées sur ossature.
- Traitement des joints par bandes et enduits en deux passes de 30cm minimum, finition prête à recevoir la peinture.

Pose en coordination avec les lots Menuiseries, Electricité et Plomberie – Chauffage pour incorporation des réseaux et fourreaux divers.

Localisation :

Séjour 3 : en doublage du mur extérieur et en raccord avec le doublage existant.

3.4 CLOISONS SEPARATIVES SAD

Fourniture et pose de cloisons séparatives type Placostil® SAD 180 de PLACOPLATRE® constituées des éléments suivants :

- **Ossature** : doubles lignes de rails Stil® R 48 disposées de manière à constituer une cloison d'épaisseur finie 180 mm. L'étanchéité à l'air entre le rail bas et le sol sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées (ruban résilient Placoplatre®), deux lignes de montants Stil® M 48, disposés tous les 0,60 ou 0,40 m. Les montants des deux ossatures ne seront pas placés en regard,
- **Isolant** : laine de verre PAR 45 de la société ISOVER dans chaque ligne de montants, un soin particulier sera apporté à la continuité de l'isolation.
- **Parements** : trois plaques Placoplatre® BA 13 vissées à joints croisés sur les montants. L'étanchéité au sol sera assurée par un joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement.

Les joints seront traités selon la technique et avec un des systèmes bande PP et enduit Placoplatre®.

La mise en œuvre sera conforme à l'Avis Technique en vigueur et aux recommandations de la société Placoplatre®.

Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Localisation :

Suivant plans PROJET n° 06 et 07.

3.5 CLOISONS DE DISTRIBUTION

Fourniture et pose de cloisons séparatives type Placostil® 73/48 de PLACOPLATRE® constituées des éléments suivants :

- **Ossature** : rails Stil® R 48 et montants Stil® M 48 en acier galvanisé 6/10^{ème} simples ou doublés dos à dos, disposés tous les 0,60 ou 0,40 m.
- **Isolant** : laine de verre PAR 45 de la société ISOVER, un soin particulier sera apporté à la continuité de l'isolation.
- **Parements** : une plaque Placoplatre® BA 13 sur chaque face, vissées à joints croisés sur les montants. L'étanchéité au sol sera assurée par un joint au mastic acrylique sous chaque parement.

Les joints seront traités selon la technique et avec un des systèmes bande PP et enduit Placoplatre®.

La mise en œuvre sera conforme à l'Avis Technique en vigueur et aux recommandations de la société Placoplatre®.

Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Localisation :

Suivant plans PROJET 06 et 07

3.6 SOFFITE

Fourniture et pose d'une soffite en plaques de plâtre BA13 sur ossature métallique, avec isolation par laine de verre 45mm pour cacher les gaines VMC en haut de plafond.

Cette soffite sera réalisée en coordination avec le lot VMC.

Localisation :

Pour gaines en angles plafonds chambre 2, bureau 2, cuisine et buanderie (voir plan PROJET n°07).

3.7 DOUBLAGES PLAQUES DE PLATRE

Fourniture et pose de plaques de plâtre BA13 pour doublage de murs existants en enduit rustique.

Pose collée par plots,

Les joints seront traités selon la technique et avec un des systèmes bande PP et enduit Placoplatre®.

Localisation :

En habillage des murs enduits restés apparents dans wc commun, bains 1, bains 2, bains 3, séjour 3 (côté archives)
